

*Comité d'Action Sociale en faveur
des Originaires des Départements d'Outre-Mer
en Métropole*



Le Président

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉ GÉNÉRALE SUR L'EXERCICE 2025

Présenté à l'Assemblée générale du 27 Février 2026

Mesdames, Messieurs, Chères Amies, Chers Amis,

Nous voici à nouveau réunis pour notre Assemblée générale ordinaire annuelle.

C'est le moment de faire le point sur nos activités sociales en 2025.

Nous avons aussi préparé en 2025 l'organisation de la cérémonie de remise des prix de la onzième édition des Talents de l'Outre-mer, couplée avec les célébrations des 70 ans du CASODOM et du vingtième anniversaire de la fondation du prix des Talents de l'Outre-mer : même si cette cérémonie s'est déroulée le 23 janvier 2026, nous vous en rendons compte dans le présent rapport car toutes les opérations, tant en dépenses qu'en recettes, sont rattachées à l'exercice 2025.

I.- NOS ACTIVITÉS SOCIALES EN 2025

L'activité sociale du CASODOM est restée très soutenue en 2025.

Même si le niveau des aides est légèrement inférieur à celui de 2024, il reste parmi les niveaux les plus élevés de ces dernières années avec **123 685 d'aide accordées à environ 520 bénéficiaires sur le périmètre historique de nos activités (bénéficiaires originaires de Martinique, Guadeloupe, réunion, Guyane, Mayotte).**

Cela témoigne bien sûr de la précarité de nos compatriotes venus en Métropole pour les soins et la formation, ainsi que de la forte sollicitation du CASODOM par ses partenaires principaux, CGSS et Ladam, et démontre que le CASODOM est bien positionné et bien perçu en tant que service social de référence pour les ultramarins dans l'hexagone, tant auprès de ses partenaires que des usagers.

C'est également le résultat de la qualité de la relation et de la fidélisation vis-à-vis de nos partenaires avec lesquels nous échangeons régulièrement sur leurs attentes et sur les évolutions à apporter dans nos actions.

De même les visites organisées par nos bénévoles dans les maisons d'accueil cette année 2025, avec des référents par maison d'accueil, contribuent à la visibilité du CASODOM et apportent un véritable soutien à nos ressortissants.

Dans le même esprit, pour leur apporter un peu de réconfort, nous avons continué à organiser cette année pour les malades en transfert sanitaire des rencontres conviviales, que ce soit au CASODOM ou dans les maisons d'accueil (voir plus loin), ainsi qu'un arbre de Noël pour les enfants malades.

Ces activités récréatives constituent un véritable « bol d'oxygène » pour nos ressortissants de passage en Métropole souvent dans des contextes assez douloureux.

La qualité de nos prestations a incité de nouveaux organismes à nous solliciter.

Ainsi nous avons été approchés à partir de mi-décembre 2025 par l'organisme social de la Nouvelle Calédonie, la CAFAT, pour assurer l'accompagnement des Évacués sanitaires de ce territoire vers les hôpitaux de l'Hexagone, compte tenu de la fermeture programmée de la « Maison de Nouvelle Calédonie » à Paris, chargée jusqu'alors de cette mission.

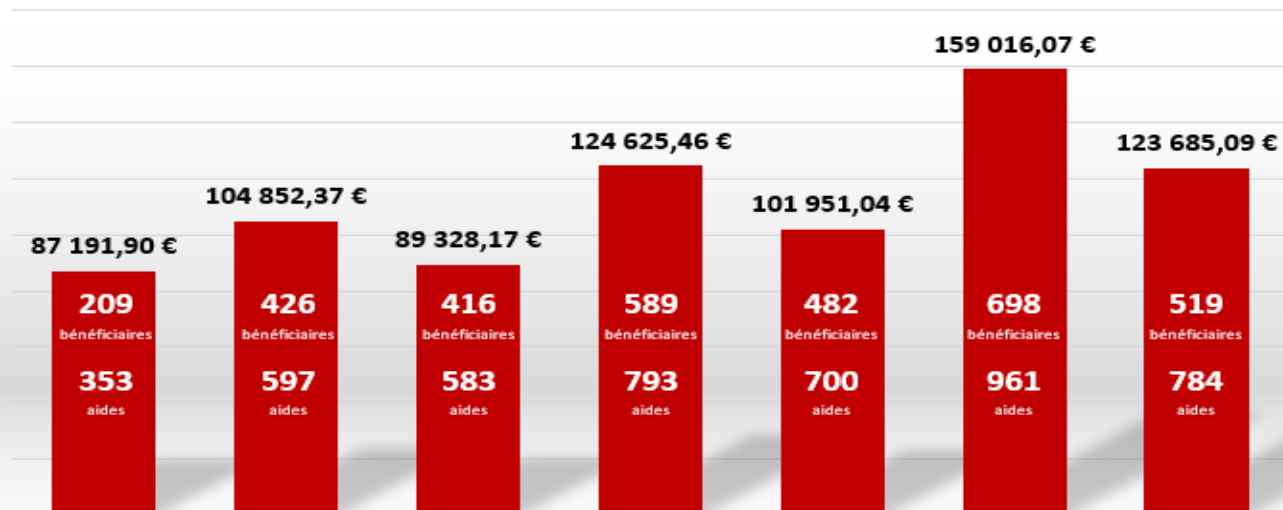
Ces travaux ont débouché sur la signature d'une convention prenant effet au 1^{er} janvier 2026, ce qui va générer une charge de travail supplémentaire pour notre Service social et son accompagnement administratif.

I-1.- Évolution des aides sociales du CASODOM de 2019 à 2025

Comme on peut le constater dans le graphe ci-après, le montant des aides est en constante augmentation depuis 2019 et le nombre de bénéficiaires également, même si on constate un infléchissement par rapport à 2024 sans qu'il puisse y avoir d'explications spécifiques !

Le niveau moyen des aides est de 158 €, en augmentation sensible par rapport à 2023 (145 € en moyenne) : c'est le reflet d'une précarité de nos bénéficiaires, mais aussi la conséquence de l'augmentation des prix en matière de transport, d'hébergement...

Sur le montant total des aides, la part liée à l'hébergement représente environ 26 000 euros soit à peu près 20 % du total



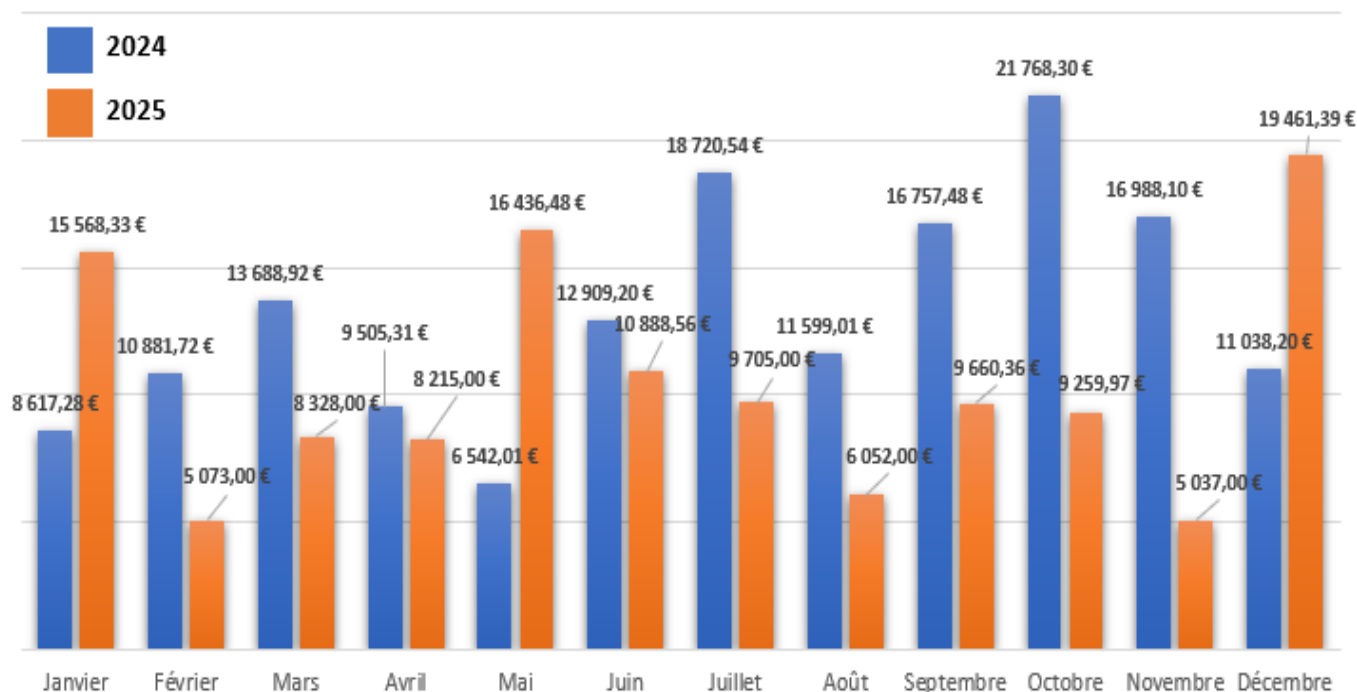
a) Répartition mensuelle des aides sociales du CASODOM en 2024 et 2025 (total 2025 : 123 685 € contre 159.016 € en 2024))

Comme en 2024, **notre activité sociale a été sans relâche depuis le début de l'année 2025.**

Ceci a été possible grâce à **une trésorerie positive fin 2024** d'une part et d'autre part parce que nous avons pu commencer à percevoir les subventions de nos partenaires, le Ministère des Outre-mer dès le février 2025 et nos partenaires sociaux (CGSS) dès le mois de mars 2025 !

Ce fonctionnement est rendu possible grâce aux conventions pluriannuelles que nous avons pu conclure avec eux.

Ceci nous a permis de remplir nos missions sociales sans discontinuer en 2025, avec un niveau moyen d'aide **d'environ 10 000 euros/mois.**

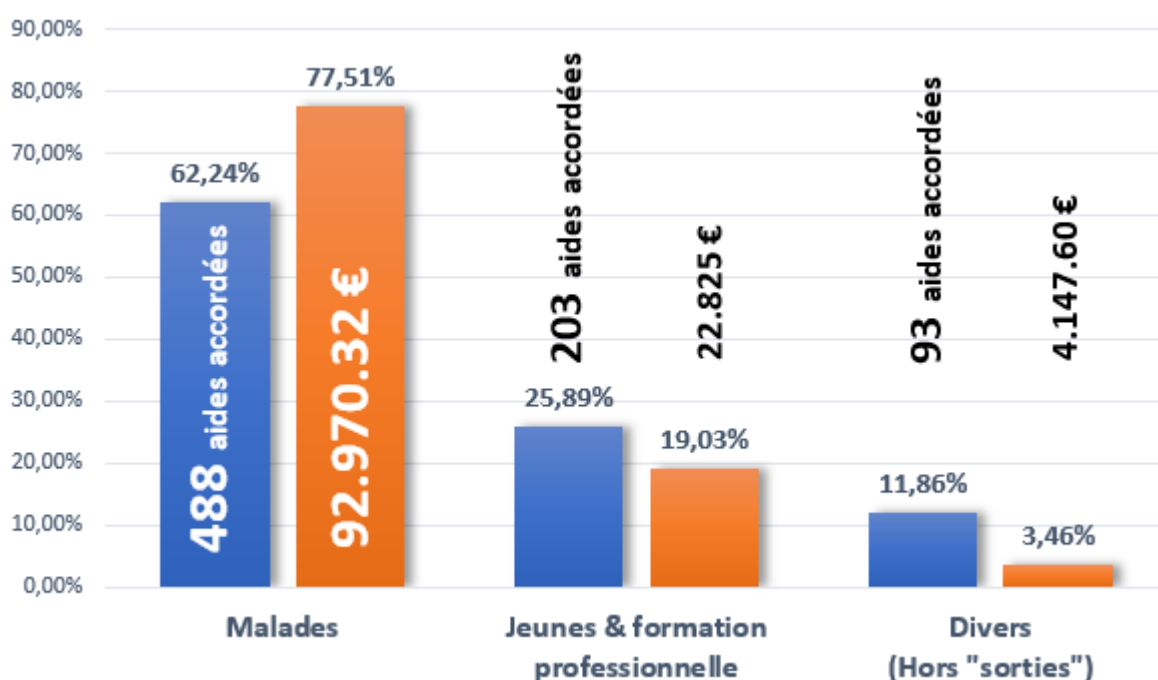


b) Répartition des aides sociales par catégories de bénéficiaires en 2025

Le tableau ci-dessous illustre, comme les années précédentes, la part prépondérante prise par l'accompagnement social des malades en transfert sanitaire dans le cadre de nos conventions avec les CGSS des Antilles/ Guyane et depuis novembre 2023 de la Réunion.

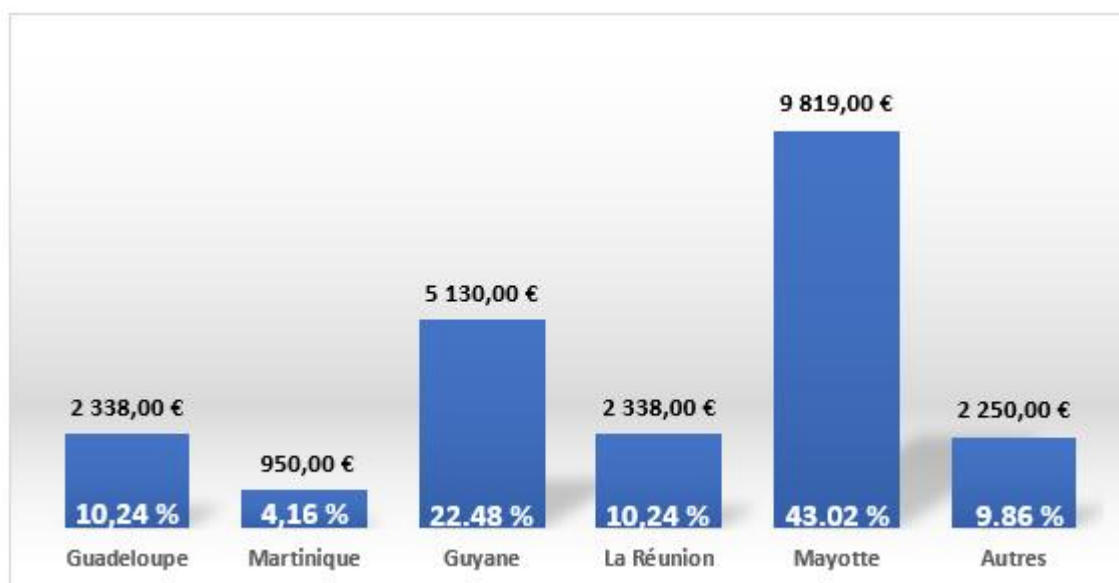
L'accompagnement social des jeunes et tout particulièrement celui des jeunes en formation professionnelle suivis par LADOM, qui est aussi notre cible, **représente environ 19 % des aides**. Les relations avec les **conseillers de LADOM se sont renforcées ces derniers mois avec des demandes mieux formalisées** y compris pour les dispositifs nouveaux mis en place de type « cadres d'avenir » pour lesquels nous avons été sollicités. La convention signée en 2024 entre LADOM et le CASODOM pour plus de transparence et permettre des échanges plus approfondis (RGPD) entre nos services a renforcé les liens entre notre service social et les conseillers de LADOM. **Les jeunes originaires de Mayotte sont ceux qui nous sollicitent le plus avec un niveau d'aide d'environ 10 000 euros pour plus de 36 personnes, il s'agit essentiellement d'aides alimentaires et d'aide pour l'hébergement.**

A noter que pour la première fois cette année nous bénéficions d'une subvention du département de Mayotte.



Le nombre de malades en transfert sanitaire est de 350 personnes, les jeunes en formation professionnelle sont au nombre de 87 personnes.

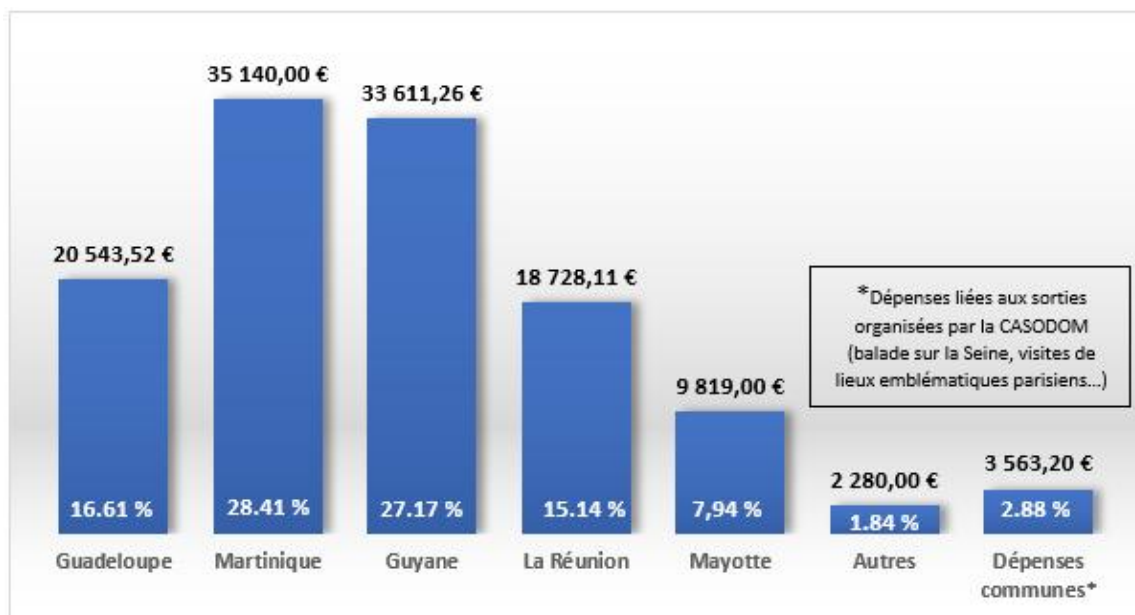
c) Aides accordées aux étudiants & jeunes en formation professionnelle par départements en 2025 (total : 22 825 €)



d) La répartition des aides sociales par collectivités en 2025

Le tableau ci-dessous met en évidence la part prépondérante prise par la **Guyane et la Martinique** dans les dépenses liées à l'accompagnement des malades en transfert sanitaire vers les hôpitaux de la région parisienne, cette tendance confirme l'analyse qui avait été portée fin 2022 et en 2023.

Les dépenses en faveur de la Guadeloupe sont constantes mais à la demande de la CGSS Guadeloupe nous avons été contraints d'arrêter les aides pour leurs bénéficiaires pendant 3 mois en 2025 (de mi-mars à mi-juin) en attente de leur accord pour une convention de préférence pluriannuelle qui est maintenant en place (2025/2026/2027)



e) Point sur les subventions sociales 2025

L'ensemble des subventions demandées par le CASODOM pour 2025 ont été accordées formellement **exceptée celle de la collectivité de la Martinique** (35.000 euros).

TABLEAU BORD DE L'ACTIVITE/ BILAN SOCIAL 2025



*Comité d'Action Sociale en faveur
des Originaires des Départements d'Outre-Mer
en Métropole*



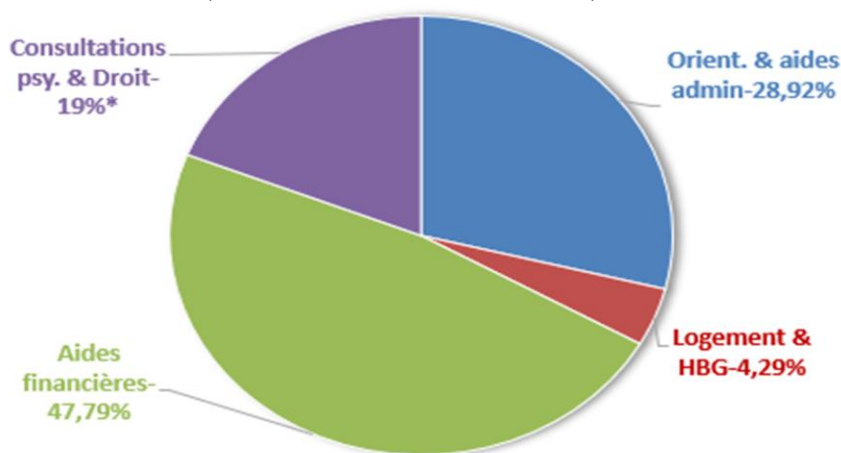
BILAN DE L'ACTION SOCIALE 2025

	971	972	973	974	976	Autres	TOTAL
Permanence sociale							
- Nombre de demandeurs	101	147	145	80	38	28	539
- Nombre d'entretiens ⁽¹⁾	317	524	494	251	82	55	1723

RÉPARTITION DE L'ACTION SOCIALE

(Sur un total de 800 demandes)

* - 10 personnes ont fait appel à notre psychologue pour 149 consultations
- 05 personnes ont eu recours à notre avocate pour 06 entretiens.



Nbre. de soutiens financiers attribués*	102	178	291	91	89	22	773
Dont :							
- Aides alimentaires ⁽²⁾ :							
• Nombre aides attribuées	44	115	151	30	34	7	381
- Autres aides financières ⁽³⁾ :							
• Nombre aides attribuées	41	57	123	51	21	8	301
- Logement / Hébergement ⁽⁴⁾ :							
• Nombre aides attribuées	17	6	17	10	34	7	91

⁽¹⁾ Par téléphone, mail ou physique pour inclure plusieurs demandes

⁽²⁾ Virements ou remises d'espèces

* + 11 aides communes à tous les départements (taxis collectifs notamment)

⁽⁴⁾ Hôtels / participation au loyer

⁽³⁾ Dont transport, vêture

Répartition des aides sociales par départements 2025

	971	972	973	974	976	Autres départements	Dépenses communes	TOTAL	Évolution / 2024
Nbre. de bénéficiaires	70	138	198	69	36	8	-	519	-25,64%
Montant des aides	20 543,52 €	35 140,00 €	33 611,26 €	18 728,11 €	9 819,00 €	2 280,00 €	3 563,20 €	123 685,09 €	-22,22%

Ce qui caractérise le Bilan de notre action sociale 2025 (voir tableau ci-dessus) :

- Un nombre de demandes traitées en 2025 qui reste important pour notre service social (816 pour 1723 entretiens)
- Ce sont les aides financières qui constituent la plus grande partie des demandes (48% des demandes), suivies par les demandes administratives et les demandes d'orientations.
- **Les soutiens financiers accordés le sont principalement pour des aides alimentaires.**
- Les Départements qui nous sollicitent le plus sont la Guyane et la Martinique. Concernant les jeunes c'est surtout le département de Mayotte qui nous sollicite le plus.

L'ensemble de ces indicateurs témoignent bien sûr de **la précarité croissante** de nos compatriotes qui viennent en Hexagone pour se soigner ou se former et également **du besoin d'accompagnement pour leurs démarches. De manière plus qualitative, nous percevons une forme d'isolement et d'enfermement pour certains qui sont un peu perdus une fois arrivés en Hexagone.**

f) Point sur les conventions avec les partenaires institutionnels (domaine social)

L'ensemble des subventions demandées par le CASODOM pour 2025 ont été accordées formellement **exceptée celle de la collectivité de la Martinique** (35.000 euros).

Dans un objectif de sécurisation et de diversification de nos partenariats dans la durée nous nous efforçons d'obtenir des partenariats pluriannuels.

C'est déjà le cas avec les CGSS de la Martinique, de la Guyane, de la Guadeloupe, les CAF de la Guadeloupe et de la Martinique.

Nous souhaitons pour 2026 conclure avec la CGSS de la Réunion le même type de partenariat.

Nous nous félicitons de la convention pluriannuelle d'objectifs signée avec le ministère des Outre-mer en 2024 qui nous donne de la visibilité sur notre action pour 2024/2025/2026 et qu'il faudra renégocier dès cette année.

g) Point sur notre nouveau partenariat avec la CAFAT

Cette année 2025, nous avons signé une convention avec la CAFAT, conformément au mandat donné au CASODOM par son conseil d'administration le 1^{er} décembre 2025.

Le CASODOM est désormais chargé d'assurer pour ces usagers :

- Les réservations d'hébergement pendant leur séjour dans des résidences conventionnées ;
- Les transports hors ambulance entre leur hébergement et les rendez-vous médicaux, ainsi qu'entre l'hébergement et l'aéroport au retour ;
- Une assistance administrative et sociale ;
- Un suivi et un accompagnement régulier.

Cette convention a pris effet au 1^{er} janvier 2025. C'est une activité un peu différente de celle que nous exerçons habituellement pour les autres territoires, en particulier pour ce qui concerne la gestion de l'hébergement.

Un travail de mise en place, significatif, a commencé en fin 2025, en particulier pour traiter du stock des situations qui étaient déjà en place au moment de la bascule, afin notamment de gérer les prolongations de séjour.

II.- LA CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX DE LA PROMOTION 2025 DES TALENTS DE L'OUTRE-MER ET LES CÉLÉBRATIONS DES 70 ANS DU CASODOM ET DES 20 ANS DE LA FONDATION DU PRIX DES TALENTS DE L'OUTRE-MER

Ces cérémonies sont retracées sur les comptes 2025, tant en recettes qu'en dépenses

II-1.- La cérémonie de remise des prix

Le CASODOM a organisé cette cérémonie, placée sous le Haut patronage de Monsieur le Président de la République, le 23 janvier 2026, dans le cadre prestigieux du siège de l'Université Paris Cité, locaux historiques de la faculté de médecine

52 nouveaux lauréats ont été distingués lors de cette remise des prix, portant ainsi à 428 le nombre des « Talents de l'Outre-mer » primés par le CASODOM depuis le lancement de cette initiative en 2005, sous la présidence de Georges DORION.



La Promotion 2025

La cérémonie de remise des prix a été animée par la journaliste Karine BASTE.

Après une ouverture musicale assurée par les finalistes du concours « Les voix des Outre-mer » organisé par Fabrice DI FALCO, les nouveaux lauréats ont été répartis en six catégories pour se voir remettre leurs diplômes et médailles :

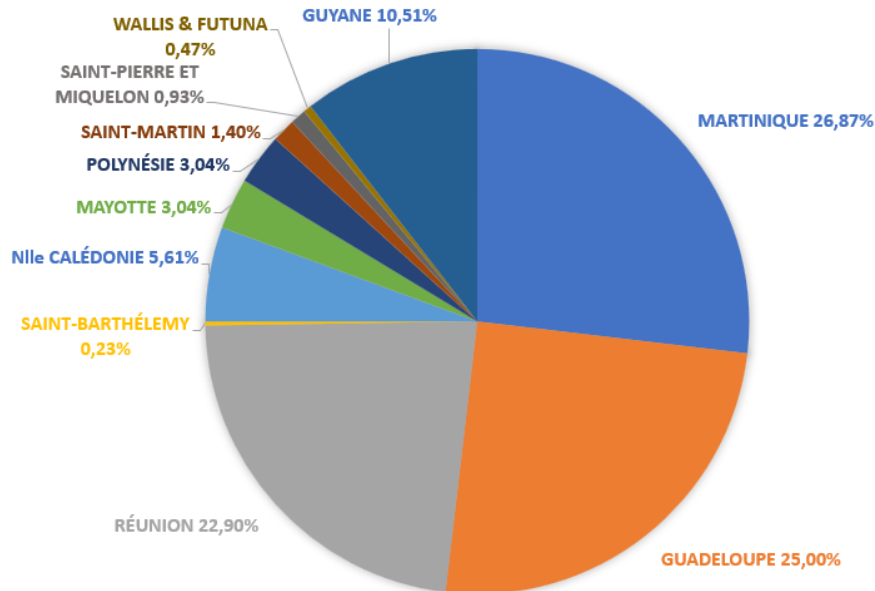
- 1) **Arts, Culture, Communication**, avec comme Remettante Mme Samia BADAT KARAM, Représentante institutionnelle du Département de la Réunion à Paris.
- 2) **Droit, Sciences Po, Gestion publique**, avec Remettant Mr Olivier JACOB, Conseiller Outre-mer auprès du Président de la République.
- 3) **Médecine, Santé**, avec comme Remettant Mr Hervé TONNAIRE, Directeur Outre-mer à la Banque des territoires.
- 4) **Enseignement supérieur, Recherche**
 - Groupe 1 avec pour Remettant Mr Pierre THOMAS, Délégué général à l'Outre-mer de la Mairie de Paris.
 - Groupe 2 avec pour Remettante Mme Pauline De BONA COSTA, Responsable Marketing chez French Bee
- 5) **Ingénierie, Innovation**
 - Groupe 1 avec pour Remettant Mr Aboul KAMARDINE, Conseiller du Président du Département de Mayotte
 - Groupe 2 avec pour Remettant Mr Saïd HAMADA, Directeur général de LADOM
- 6) **Entreprenariat, Management**, avec comme Remettant Mr Saïd OMAR OILI, Sénateur de Mayotte

II-2.- Le CASODOM a célébré à cette occasion le vingtième anniversaire de la fondation du prix des Talents de l’Outre-mer

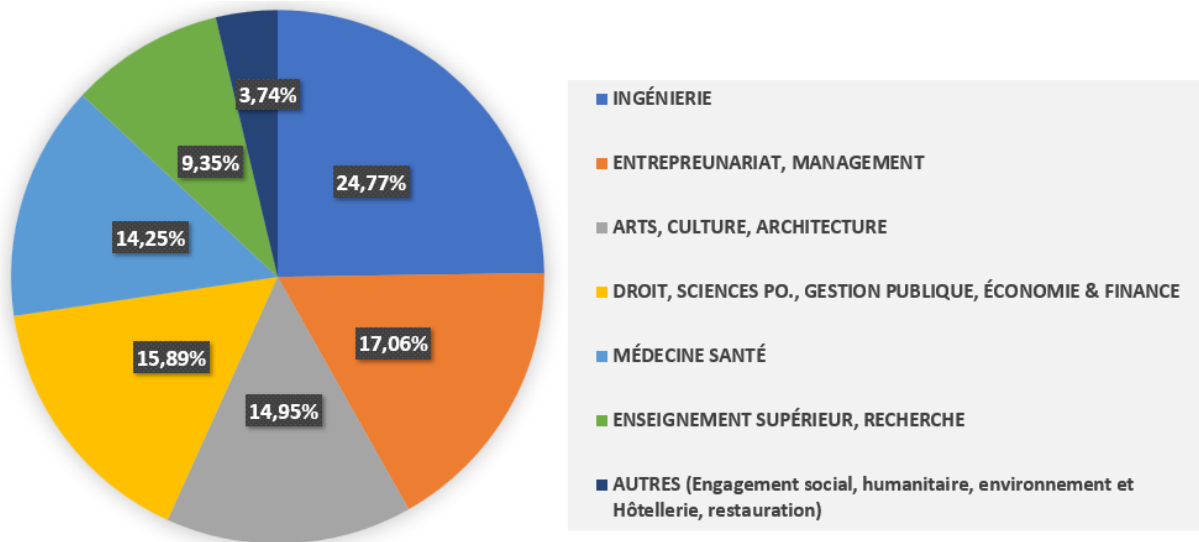
Cette célébration a permis de rappeler que la cérémonie de remise des prix des Talents de l’Outre-mer est la seule manifestation d’envergure nationale, toujours placée sous le Haut patronage du Président de la République, visant à mettre en valeur les parcours d’exception des originaires de tous les Outre-mer, dans tous les domaines où se manifeste l’intelligence humaine, afin de les ériger en modèles pour la jeunesse ultramarine.

Avec les 52 nouveaux lauréats de la Promotion 2025, ce sont ainsi 428 Talents de l’Outre-mer qui ont été primés par le CASODOM depuis la création de ces prix, et qui constituent une formidable ressource et une réserve de compétences pour le développement de nos territoires.

Répartition des Talents par territoires



Répartition par domaines d’activité



II-3.- La célébration du 70-ème anniversaire de la création du CASODOM a permis de rappeler l’ADN de notre association

a) Notre association a été créée en 1956 à la suite de l’initiative prise par des personnalités des Antilles-Guyane et de la Réunion qui ont considéré qu’il était de leur responsabilité de créer un Service social destiné à accompagner l’insertion des originaires de leurs territoires venus en métropole.

C’est le Martiniquais Robert ATTULY, Conseiller à la Cour de cassation, qui se mit à la manœuvre pour créer le CASODOM

b) Cette initiative reçut dès l'origine un fort soutien des Pouvoirs publics, manifesté notamment par la présence au sein de notre Conseil d'administration de représentants des quatre ministères qui pouvaient lui apporter un appui dans son action sociale, l'Intérieur (remplacé ensuite par le ministère des DOM/TOM), la Santé publique, le Travail et la Sécurité sociale, et l'Éducation nationale.

C'est donc tout naturellement, compte tenu des circonstances de sa création et de ses réalisations dans le domaine public, que notre association reçut en 1973 sa « reconnaissance d'utilité publique », qu'elle est seule à détenir dans l'univers associatif des Ultramarins.

c) Tout au long de son histoire notre association n'a cessé de prendre des initiatives pour s'adapter en permanence à l'évolution des besoins. Ainsi :

- Elle a élargi son champ d'action aux originaires de tous les Outre-mer pour certaines de ses actions sociales en application de conventions passées avec le ministère des Outre-mer et LADOM ;
- Elle a développé des actions qui dans un autre contexte auraient pu faire l'objet de politiques publiques : l'organisation, sur son initiative, de voyages-vacances pour les familles des Outre-mer nécessiteuses en est l'une des illustrations.

La fondation du prix des Talents de l'Outre-mer destiné à mettre en valeur les parcours d'exception des originaires de tous les Outre-mer, en est un autre exemple.

- Les expertises qu'elles a démontrées lui ont permis de nouer de nouveaux partenariats, comme le montre la signature de notre nouvelle convention avec la CAFAT de Nouvelle Calédonie.

d) Ces soixante dix années de service social ont permis de positionner notre association comme l'Interlocuteur social de référence des Ultramarins dans l'Hexagone.

X

X x

Il me reste à vous remercier toutes et tous pour votre collaboration et votre soutien.

Je tiens également, avec Catherine EDWIGE, à remercier tout particulièrement les membres de notre Conseil d'Administration pour leur aide constante afin d'améliorer notre fonctionnement, et pour les missions de bénévolat en faveur de nos usagers.

Nos collaborateurs, Marilyne RODRIGUES et Frédérick IMBAULT, méritent tout particulièrement nos remerciements pour leur dévouement et leur savoir-faire.

J'associe à ces remerciements nos prestataires Marion SCHRIMPF et Adeline TRABON, dont nous apprécions l'appui et le savoir-faire constants.

Je souhaite enfin remercier l'ensemble de nos adhérents pour nous avoir toujours soutenus dans nos intentions et nos actions en faveur du bien commun auquel nous sommes tous attachés, administrateurs, adhérents, collaborateurs, au service de nos usagers.

Fait à Paris le 27 février 2026



Jean-Claude SAFFACHE
Président du CASODOM